

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE

### COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 décembre 2018

**Date de convocation**

30/11/2018

**Date d'affichage**

06/12/2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 16 <sup>17 à partir du point n°5</sup>

Votants : 17 <sup>18 à partir du point n°5</sup>

*L'an deux mil dix huit*

*Le cinq décembre à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*Pascal HERVE, Delphine BERTAUX, Christèle BOBON, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, PEUCET Auguste, MOREL Delphine, LEMONNIER Jacqueline, BRIAND Henri, GORON Rémy,, Bruno GIFFARD, ISAMBARD Albert, BONDIGUEL Nathalie, NOBILET Bertrand, Marie-Hélène LEMONNIER, SACHET Elodie*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : MARION-HALLAIS Edith, SIMONOT Sophie, SAINT MLEUX Xavier

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à SACHET Elodie (jusqu'à la délibération n°4) et MARION-HALLAIS Edith donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier (à partir de la délibération n°5)

***Mme Elodie Sachet a été élue secrétaire de séance.***

**N°01-10-2018 Autorisation de signature - convention unique de service commun concernant le Service SIG de Couesnon marches de Bretagne**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci par délibération n°07-05-2017 du 21 juin 2017 l'avait autorisé à signer la convention unique de service commun concernant le SIG de Couesnon Marches de Bretagne.

Ce SIG (système d'information géographique) permet notamment aux communes adhérentes de bénéficier d'un outil numérique répertoriant le cadastre, le PLU numérisé, des plans numérisés des réseaux d'eau et d'électricité etc...

Pour l'utilisation de ce service (mission de base), la commune de Bazouges la Pérouse se verra facturer pour l'année 2018 une somme de 1 971€. Cette somme est fonction du nombre d'habitants de la commune.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du service commun SIG de Couesnon Marches de Bretagne

**Autorise** monsieur le Maire à procéder aux dépenses correspondantes à l'utilisation du service SIG

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°02-09-2018 Validation de la convention de mise à disposition d'un véhicule communal**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs demandes émanant des associations communales pour l'utilisation du camion des services techniques municipaux.

Afin de faciliter les activités associatives se déroulant sur la commune, monsieur le Maire propose au conseil de prêter le camion et soumet une convention permettant de préciser les modalités de ce prêt. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le Maire à prêter le camion des services techniques municipaux selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération

**Valide** la convention annexée à la présente délibération  
**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°02-10-2018 Présentation du rapport de prix et qualité du service d'eau potable du syndicat des eaux d'Antrain**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2017 du syndicat des eaux d'Antrain sur Couesnon.  
Il précise que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité  
**Dit** avoir pris connaissance du RPQS du syndicat des eaux d'Antrain sur Couesnon  
**Adopte** le RPQS du syndicat des eaux d'Antrain sur Couesnon  
**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°03-10-2018 Aliénation de chemin rural – La Blanchardière**

Monsieur Isambard, Adjoint au Maire, présente la demande de M Durand Jean-Pierre, agissant en qualité de représentant du GFA3B, d'acquérir une portion d'un chemin rural et des consorts Durand pour l'acquisition d'une portion de ce même chemin.  
Ces deux portions d'un même chemin ne sont plus utilisés puisque situés entre des parcelles agricoles.

Monsieur Durand souhaite acquérir une portion au nom de la personne morale GFA 3 B dont il est le représentant légal pour une superficie de 3a99ca et les consorts Durand souhaite acquérir une portion de 97ca.

Monsieur Isambard indique que les consorts Durand sont : Jean-Pierre Durand et Marie Claude Durand née Potrel, Marie-Annick Durand née Angers, Fabien Durand, Céline Durand, Jérôme Durand, Hélène Durand et Ludivine Durand.  
Il est précisé qu'avant toute vente une enquête publique aura lieu.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (15 voix pour et 1 abstention)

**Autorise** la vente de ces portions de chemins tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente convention à savoir :

- Une parcelle de 3a99ca au GFA3B
- Une parcelle de 97ca aux consorts Durand

**Fixe** le tarif de la vente à 1€/m<sup>2</sup>

**Précise** que les frais de bornages et de notaire seront à la charge des acquéreurs

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°04-10-2018 Attribution d'une subvention à une association**

Madame Sachet, madame, Bobon et monsieur Hervé, étant intéressé par le sujet de cette délibération car membre de l'association, quittent la salle.

Madame Bertaux, 1<sup>ère</sup> adjointe, assure donc la présidence de la séance en l'absence de monsieur le Maire.

Madame Bertaux fait part au conseil municipal d'une demande de subvention provenant de l'association « la confrérie du Pommé ».

La demande de subvention est de 794€ permettant ainsi l'équilibre de ses comptes.

Elle passe la parole aux adjoints aux associations qui présentent le bilan financier de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour et une voix contre)

**Donne** son accord pour le versement de 794€ à l'association « La confrérie du Pommé »  
**Précise** que les crédits nécessaires seront prévus par une décision modificative à l'article 657482-3  
**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°05-10-2018 Désignation du coordonnateur communal, recrutement d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine, du 17 janvier au 16 février.

Il convient, afin de réaliser ce recensement, de désigner une personne en qualité de coordonnateur communal. Cette personne sera l'interlocuteur de l'INSEE durant cette campagne 2019.

Monsieur le Maire propose de nommer Eliane Gourdel, agent municipal, à cette fonction. Monsieur le Maire propose qu'elle soit assistée dans cette tâche par Viviane AUSSANT en qualité de de coordinatrice adjointe.

Par ailleurs, monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de cinq agents recenseurs qui auront chacun à charge un ou plusieurs districts dont le découpage a été déterminé en concertation avec l'INSEE.

Monsieur le Maire sollicite donc de la part du conseil l'autorisation de procéder au recrutement par contrat (selon l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 – accroissement temporaire d'activité) les cinq agents recenseurs pour assurer le recensement de la population.

Enfin monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi qu'il suit :

La commune percevra de l'INSEE une dotation forfaitaire de recensement de 3 404€. Le nombre de logements à visiter est de 1 104.

Aussi monsieur le Maire propose de fixer la rémunération en fonction du nombre de logements (3,08€/logement soit 3404/1104) recensés.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur ces points.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** les agents Eliane Gourdel et Viviane Aussant en qualité de respectivement de coordinatrice communale et coordinatrice communale suppléante afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2019

**Autorise** monsieur le Maire à procéder au recrutement de cinq agents par contrat d'accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le recensement de la population pour l'année 2019

**Fixe** la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de fiches logement que chaque agent recenseur aura à réaliser sur les secteurs attribués

**Fixe** le montant de la fiche logement à 3,08€

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°06-10-2018 Décision modificative n°3 au budget principal**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à une modification budgétaire au budget principal.

Cette décision modificative vise à corriger une erreur dans le budget principal sur les remboursements d'emprunts (capital et intérêt), certaines échéances n'ayant pas été prévues au budget.

Par ailleurs cette DM vise également à permettre le versement de la subvention voté lors de ce conseil (délibération n°04-10-2018).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Adopte** la décision modificative annexée à la présente délibération

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°07-10-2018 Vente de matériel communal**

Mme Sachet quitte la salle car intéressée par la délibération en tant que Présidente du comité des fêtes.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité des fêtes de Bazouges la Pérouse souhaite acheter à la commune trois appareils dont les services municipaux ne se servent plus :  
Un mixeur, une balance et un robot éplucheur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la vente des trois appareils présentés au comité des fêtes sous condition qu'une convention permettant l'utilisation gratuite du mixeur par l'association Maya Bazouge'Aides soit signée

**Fixe** le prix de vente des trois appareils à 300€

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire  
P.HERVÉ

N°d'ordre des délibérations : 01/10/2018 – 02/10/2018 – 03/10/2018 – 04/10/2018 – 05/10/2018 –  
06/10/2018 – 07/10/2018

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERTAUX Delphine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 <sup>ème</sup> Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		BONDIGUEL Nathalie	
SACHET Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand		SIMONOT Sophie	Excusée
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	Excusée, pouvoir à X. SAINT MLEUX
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier (arrivé pour la délibération n°5)	Excusé, pouvoir à E.SACHET (jusqu'à la délibération n°4)
BOBON Christèle			